

DEC122801DR13

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Philippe PIN, directeur de l'UMR 5203, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5203, intitulée Institut de génomique fonctionnelle dont le Directeur est M. Jean-Philippe PIN.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe PIN, directeur de l'unité UMR 5203, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe PIN, directeur de l'unité UMR 5203, délégation de signature est donnée à M. Gilles GUILLON, DR1, à Mme Anne CHABANNES, IR2, à M. Laurent FAGNI, DR1, à M. Philippe JAY, DR2, à M. MOLLARD Patrice, DR2, et à M. Matteo MANGONI, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC121514DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2012



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

**Directeur d'unité :** **Jean-Philippe PIN**  
Directeur - IGF

NOM : PIN Jean-Philippe

Spécimen de signature



**En cas d'empêchement**

1) NOM : GUILLON Gilles

Spécimen de signature

GRADE : DR1  
Directeur Adjoint



2) NOM : CHABANNES Anne

Spécimen de signature

GRADE : IR2 :  
Secrétaire Générale



3) NOM : FAGNI Laurent

Spécimen de signature

GRADE : DR1



4) NOM : JAY Philippe

Spécimen de signature

GRADE : DR2



5) NOM : MOLLARD Patrice

Spécimen de signature

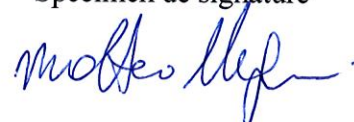
GRADE : DR2



6) NOM : MANGONI Matteo

Spécimen de signature

Grade : DR2



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : **GUILLON** Gilles

GRADE : DR1

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM : **CHABANNES** Anne

GRADE : IR2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Secrétaire Générale

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



**Jean-Philippe PIN**  
Directeur - IGF